

Fiche de Sécurité et de Santé

01. Identification de la Substance/Préparation et de la Société

Nom du produit	: <u>Pâte de diamant, type KD</u>	
Description	: Une pâte tendre contenant des cires et huiles dérivées de sources naturelles et synthétiques. Livrée en seringues-doseur de précision, seringues et godets.	
Utilisation commerciale	: Pâte de diamant abrasive pour la super finition des surfaces	
Fournisseur	: Kemet Europe BV Oude Moerstraatsebaan 110 NL-4614 RS Bergen op Zoom	: Kemet Europe S.P.R.L. Lievenshoeklaan 27 B - 2950 Kapellen
	Tél. +31(0)164-271700 Fax +31(0)164-243603	Tél. 03/248.57.33(34) Fax 03/248.70.19

02. Composition/Informations sur les composants

Composition	: Oxyde de silicium amorphe (amorphous silica) < 5% No. CAS : 7631-86-9 Standards d'exposition professionnels 6 mg/m ³ poussière totale, moyenne pondérée pendant 8 heures 3 mg/m ³ poussière respirable, moyenne pondérée pendant 8 heures
-------------	--

03. Identification des dangers

Effets sur la santé	: - Eviter le contact avec les yeux en raison du caractère abrasif de la pâte - Légère irritation sur la peau est possible.
---------------------	--

04. Premiers secours

Inhalation	: Volatilité basse à une température ambiante. Produits de décomposition dangereux peuvent être produits à une température > 150°C.
Contact avec la peau	: Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver soigneusement à l'eau pendant 10 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	: Il est présumé que ce produit a un degré relativement bas de toxicité orale aiguë.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures appropriées	: Mousse, poudre sèche ou CO ₂
Mesures déconseillées	: -
Produits de décomposition	: Inflammable, cependant sans danger d'incendie spécial
Protection	: Standard pour les pompiers

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Comportement dans l'eau	: Emulsionnable
Après fuite ou déversement	: Récurer. Pour nettoyer le sol et les objets souillés, utiliser un détergent.
Evacuation	: Selon les règlements qui sont en vigueur pour le traitement des déchets chimiques.

07. Manipulation et stockage

Manipulation	: Conformément aux règlements industriels concernant l'hygiène. Porter un vêtement de protection standard et un appareil de protection des yeux.
Stockage	: Conserver dans un endroit sec et frais. Ne pas exposer à des températures extrêmes.

08. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Mesures d'ordre technique	: Mesures de sécurité spéciales ne sont pas nécessaires.
Contrôle de limites d'exposition	: 6 mg/m ³ , poussière totale, moyenne pondérée pendant 8 heures 3 mg/m ³ , poussière respirable, moyenne pondérée pendant 8 heures
Protection respiratoire	: Veiller à une bonne ventilation.
Protection des mains	: Gants de PVC.
Protection des yeux	: Appareil approprié de protection des yeux.

09. Propriétés physiques et chimiques

Forme	: Pâte tendre de différentes couleurs
Odeur	: Pratiquement sans odeur
pH	: Ne s'applique pas

Point d'éclair : >100 °C

VB - Pâte KD - 2/3 11/2000

Solubilité dans l'eau : Emulsionnable

Viscosité : Ne s'applique pas

10. Stabilité et Réactivité

Matériaux à éviter : Eviter les agents fortement oxydants

11. Informations toxicologiques

- : LD50 prévue : > 2000 mg/kg

12. Informations écologiques

Informations : Inconnues

13. Considération relatives à l'élimination

Evacuation : Selon les règlements qui sont en vigueur pour le traitement des déchets chimiques

14. Informations relatives au transport

Chemin de fer/Voie (RID/ADR) : Ne s'applique pas

Air (IATA) : Ne s'applique pas

Code-IMDG (mer) : Ne s'applique pas

Nom pour transport par bateau : Pâte de diamant Kemet, type KD

Point d'éclair : > 100 °C

15. Informations réglementaires

EC-symboles : Ne s'appliquent pas

EC-no. : Ne s'applique pas

R-phrases : Ne s'appliquent pas

S-phrases : Ne s'appliquent pas

16. Autres informations

-

Cette fiche de sécurité et de santé a été élaborée avec le plus grand soin possible. Cependant nous n'assumerons aucune responsabilité pour les sinistres, ou accidents encourus, quels que soient leurs natures, qui pourraient être causés à la suite de l'emploi de ces mesures.

VB - Pâte KD - 3/3 11/2000